



Vincent de Paul Belgium

Société de Saint-Vincent-de-Paul asbl, Conseil National de Belgique

Bruxelles, le 15 janvier 2021

Che(è)r.e. Président.e,

Avant tout, nos meilleurs vœux pour cette année 2021 ! Eh oui, ... Voici venu le temps de compléter votre rapport annuel 2020. Une année à oublier vite, néanmoins avec de belles réalisations aux quatre coins du pays. Bravo !

Votre rapport annuel a un double objectif :

1. Amener votre association locale à faire le bilan de l'année écoulée et à en tirer les leçons adéquates pour la poursuite d'un engagement social de qualité. De quoi sommes-nous fiers ? Quels sont les points d'attention ou d'amélioration ?
2. Permettre à notre Conseil National d'actualiser les informations en sa possession sur notre organisation au niveau national.

Suivant nos instructions au verso, nous vous prions de bien vouloir :

1. Dûment compléter dans le rapport en annexe les informations manquantes pour la situation au 31 décembre 2020.
2. Réviser attentivement la liste des membres et mandataires actuellement en notre possession et le cas échéant l'actualiser. N'oubliez pas les adresses email.
3. Renvoyer **avant le 15 mars 2021** par poste ou par email à contact@vincentdepaul.be les informations complétées. Cela nous donne le temps pour mettre à jour nos fichiers pour la rédaction du rapport d'activités 2020 du Conseil National. Ce document sera présenté à l'Assemblée Générale d'avril 2021 et aux médias nationaux.

NOUVEAU :

Cette-année-ci, le formulaire est également disponible en ligne dans le document center de notre site sous l'Espace Membres, accessible via ce lien :

<https://fr.vincentdepaulbelgium.be/espace-membres/document-center>

Souhaitez-vous recevoir votre liste membres en Excel ? Envoyez un email à contact@vincentdepaul.be

(1/2)

Attention :

- Les associations locales qui ne renverront pas leur rapport avant cette date risquent la suspension, leurs membres n'étant plus couverts par nos assurances.
- Nous attirons également votre attention sur le fait que la rentrée de votre rapport annuel est également une condition pour pouvoir participer aux appels à projets et pour ceux-ci de recevoir une intervention financière la part du Conseil National.
- Vous pouvez toujours envoyer le rapport sous réserve d'approbation de votre propre assemblée générale. Si nécessaire, nous apporterons des modifications éventuelles à nos fichiers par la suite.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration. Bravo pour vos accomplissements dans ces circonstances exceptionnelles de crise sanitaire !

Salutations cordiales,



Frederick De Gryse
Directeur Général



Adrien de Vreese
Président National

INSTRUCTIONS

- Pour la version papier, veuillez utiliser un **bic rouge** et écrire en **lettres capitales**.
- Pour la rubrique "Activités", cochez simplement la case appropriée.
- Vérifiez soigneusement la **liste complète de membres et bénévoles** en annexe :
 - (i) Les **seules fonctions prises en compte** sont : président, trésorier, secrétaire, conseiller spirituel, bénévole et membre.
 - (ii) Il se trouve parfois un chiffre 1 ou 2 à côté de certaines données personnelles. Cela signifie qu'il y a eu un retour et que l'adresse n'est pas exacte. **Vérifiez les adresses et ajoutez les adresses email.**
 - (iii) Indiquez la **date de naissance de chaque bénévole** ! Faute de quoi, la personne n'est pas couverte par les assurances en cas d'accident.
 - (iv) Faites soigneusement toutes les corrections nécessaires sur **une fiche de membre individuelle** séparée (dont modèle en annexe).
 - (v) Assurez-vous d'avoir transmis la **notice vie privée** et le **règlement interne** en annexe à chaque nouveau membre-bénévole.
 - (vi) Toute **modification ultérieure** dans la liste des membres doit toujours être communiquée par poste ou par email au Conseil National via contact@vincentdepaul.be
 - (vii) Faites la distinction entre les **Membres** (qui souhaitent participer à toutes les réunions) et les **autres Bénévoles**. Ces personnes disposent toutefois de la même couverture assurance que les membres.

Envoyez votre rapport dûment complété par poste ou par email à contact@vincentdepaul.be avant le 15 mars 2021. N'oubliez pas d'envoyer une copie à votre président.e de province/région.

(2/2)